

## Annexe 1 : Avis CDPENAF



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service Agriculture et Forêt

Marseille, le - 6 AVR. 2016

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers afin d'examiner le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, y compris les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées. En conséquence, ce projet a été inscrit à l'ordre du jour de la CDPENAF du 31 mars 2016.

Après délibération les membres de la Commission ont exprimé un avis favorable assorti des réserves suivantes sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Roque d'Anthéron :

- limiter l'étalement urbain, en recherchant des niveaux de densité compatibles avec une politique de limitation de la consommation d'espace, en supprimant l'orientation d'intensifier la production de logements chemin de la Dévalade, et en menant une réflexion sur le potentiel de densification ou de mutabilité du parc de logements existants,

- l'ouverture à l'urbanisation du secteur Est du Parc du Château doit être supprimée au vu de l'enjeu paysager et de l'existence d'un aléa ruissellement,

- les nouvelles constructions doivent être interdites en zone Uf

En outre, la Commission émet un avis favorable sur les cinq STECAL proposés :

- STECAL Ac : Activité socio-éducative de Croq'jardin
- STECAL Ng : prise d'eau du Gontard
- STECAL Nh : Activité d'hébergement touristique
- STECAL Ni : Activités de loisirs
- STECAL Nc : Reconversion d'un ancien camping municipal

Je vous rappelle que le présent avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers devra figurer au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire de la Roque d'Anthéron  
Hôtel de Ville  
2, avenue de l'Europe Unie  
13640 La Roque d'Anthéron

La Directrice Départementale Adjointe  
des Territoires et de la Mer

Anne-Cécile COTILLON